



réseau

des territoires pour l'économie solidaire

Édito

Programme RTES 2008

**Journée d'échanges
et de débat du RTES
le 8 février 2008 à Périgueux**

Co-organisée avec le Conseil général de la Dordogne, notre prochaine journée d'échanges et de débats se déroule le 8 février 2008 à Périgueux sur le thème du « développement rural et économie solidaire : apports et pertinence d'une complémentarité ? ». En quoi l'économie sociale et solidaire est-elle porteuse de réponses pertinentes pour de nouvelles orientations en matière de développement rural, quelles transversalités s'inventent au quotidien dans l'espace rural pour une démocratie « vivante » ? Nous vous attendons nombreux à cette rencontre.

Commandez vos ouvrages RTES !

**Les politiques publiques
d'économie solidaire, un enjeu
pour les initiatives locales**

L'ouvrage réalisé avec l'appui du CRIDA est disponible. Grâce à la participation des adhérents du RTES en 2007, que nous remercions chaleureusement et des structures d'économie solidaire qui ont accepté de rendre compte de leurs initiatives, ce livre apporte un éclairage théorique sur la diversité des initiatives solidaires et l'action politique menée en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Les journées d'études du RTES

Cet ouvrage rassemble une grande variété de thématiques et donnent une vision des échanges et débats sur l'économie solidaire depuis 2004 au travers de six journées. Un récapitulatif riche d'enseignements, d'intervenants de qualité et de références en matière d'expérimentation sociale et solidaire...

**Bulletins de commande
téléchargeables sur www.rtes.fr
ou en s'adressant
à animation@rtes.fr**

2008, l'enjeu des Municipales et la préparation de Lux 09

Après le grand rassemblement qu'ont été les journées internationales de l'économie solidaire les 18 et 19 octobre à Lille, organisées par le RTES en collaboration avec le RIPESS et l'INEES, nous avons apporté la preuve concrète d'un mouvement citoyen existant au-delà de nos frontières et prêt à mettre en œuvre un projet politique global, qui reconnaît l'économie sociale et solidaire comme mode de développement économique à part entière. La Déclaration de Lille vise à « s'unir pour impulser dans les instances décisionnaires nationales, européennes et internationales des politiques publiques d'économie sociale et solidaire ». Ainsi que le mentionne le texte « Il y a dix ans, était signée la Déclaration de Lima. Il y a six ans était affirmé « Résister et construire » à Québec. Il y a deux ans était proclamé « Renforcer le pouvoir d'agir des peuples » à Dakar. Les rencontres de 2009 au Luxembourg seront l'occasion de mesurer les progrès accomplis et de réaffirmer nos volontés ».

Aujourd'hui, une première échéance est arrivée sur l'ensemble de nos territoires. Les Municipales sont de vrais enjeux pour les élus porteurs de politiques d'économie sociale et solidaire au sein des communes. L'échelle locale est bien le lieu des démocraties vivantes et inventives préparant l'avenir des générations futures.

Expliquer, montrer ce qu'est l'économie solidaire par des expériences locales concrètes, parlantes et convaincre de leurs intérêts en terme de lien social, de pérennité économique, de développement durable et d'innovation fut notre travail quotidien pendant ces sept années. Nous pouvons avec force montrer les résultats d'une action politique pertinente, construite sur un projet de société juste et équitable pour tous...

Christiane Bouchart

Présidente du RTES

■ Sicoval

Aménagement d'un Pôles de coopération d'économie solidaire

Après avoir engagé dès 1996 une démarche volontariste en faveur de l'économie solidaire, la commune de Ramonville-St-Agne et la Communauté d'agglomération du Sicoval situées dans le sud-est toulousain, réserveront près de 4 hectares pour une nouvelle zone économique, dédiée entièrement à l'économie sociale et solidaire. Cet espace sera inscrit dans un projet d'envergure au cœur de l'extension d'un parc technologique devant également accueillir des entreprises de la télédétection et très certainement, un « écosite » d'environ 3 hectares que souhaite installer à cet endroit la région Midi-Pyrénées, elle-même adhérente du RTES.

Ce pôle de coopération aura pour objectifs de faciliter l'installation d'entreprises d'économie solidaire, de favoriser les démarches de coopération des acteurs, de valoriser auprès du grand public leurs productions et leurs services. La Maison de l'économie solidaire ouverte en 2001, qui pourra alors devenir structure régionale, y aura toute sa place. Un bâtiment réservé à la création d'activités et d'entreprises accueillera à la fois un incubateur, une couveuse et une pépinière.

Pour le reste, des lots pour construction de bâtiments seront réservés aux entreprises de l'ESS à des prix de vente préférentiels selon des critères permettant d'apprécier le caractère solidaire de leur fonctionnement et de leur production. Le grand espace, réunissant l'« écosite » et le pôle économie sociale et solidaire, soit environ 7 hectares, devrait être opérationnel en 2009 et devenir pour le grand public de l'agglomération toulousaine et de Midi-Pyrénées, un véritable lieu de rencontre et d'éducation sur l'ensemble des questions du développement durable.

● **Contacts : Henri Arevalo,**
Vice-président délégué au Sicoval,
Culture sport et citoyenneté,
Économie solidaire
 sylvie.ortolan@sicoval.fr

■ Rhône-Alpes

Cantine scolaire

Nouveauté 2008 : une SCIC à vocation de gestion de cantine scolaire, accueil péri scolaire, animation auprès d'enfants en Rhône-Alpes

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à vocation de gestion de cantine scolaire, accueil péri scolaire, animation auprès d'enfants vient d'être créée en Rhône-Alpes. Le préfet a donné son aval au terme de son délai légal et confirmé positivement par écrit cette création. Conseiller régional, le problème des cantines scolaires pourraient, par le statut SCIC, trouver une alternative tout à fait intéressante. En effet, nombre de cantines associatives se trouvent dans l'illégalité du fait qu'en tant que structures privées, elles ne font pas fait l'objet d'une délégation de service public (au regard des lois et codes en vigueur).

Beaucoup d'entre-elles ignorent leur déclaration d'assujettissement à la TVA. De nombreux dirigeants qu'ils soient en association ou régie directe, ignorent le droit du travail, les procédures qui évaluent et maîtrisent les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. Le programme national nutrition santé a ainsi pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Que ce soit la mairie ou les dirigeants, beaucoup ignorent la limite en matière de gestion de fait. Le statut SCIC est particulièrement intéressant et pourrait permettre une vraie professionnalisation des acteurs.

Transmeo, une innovation au service de toutes les entreprises

Le Conseil régional Rhône-Alpes et l'Union régionale des SCOP crée *Transmeo*, premier dispositif de reprise et conversion d'entreprises d'économie traditionnelle en entreprise à statut collectif, adossé à un fond de capital

risque pour la reprise / transmission d'entreprise par les salariés. Malgré les dispositifs d'aide à la reprise, les petites entreprises n'accédaient pas au crédit bancaire, et détenaient insuffisamment de capitaux. Leurs activités économiques périlliciaient régulièrement.

Dès 2004, l'URSCOP a expérimenté une ingénierie de reprise de sociétés « À la barre du tribunal », c'est-à-dire les sociétés traditionnelles qui avaient passé tous les cribles des possibilités de reprise sans succès. En 2005, la région vote une première phase du futur dispositif avec un premier financement destiné à compléter cette ingénierie de départ. Cette démarche à la fois juridique mais aussi de réflexion proposera d'étendre le dispositif aux entreprises saines.

En 2006 : *Transmeo* est né. Premier résultat notable face à des délocalisations ou des redressements judiciaires : 400 emplois maintenus pour 6 entreprises ayant opté pour le statut coopératif. On prévoit 30 entreprises par an en difficulté, de 3 à 100 salariés bénéficiaires de *Transmeo*.

En 2007, une innovation majeure : *Transmeo* s'adresse aux entreprises saines ayant 3 à 50 salariés ; un marché potentiel s'avère possible. La Région a débloqué 1 M € et multipliera cette enveloppe en fonction de la demande. Le choix de développer un entrepreneuriat collectif a permis la constitution d'un budget multipartenarial de 6 M € avec le concours de la Caisse des dépôts, des banques mutualistes et des structures de l'économie sociale et solidaire. Un fonds de garantie SOFISCOPE permet également d'apporter une garantie d'emprunts à moyen terme aux coopératives de production pour financer leurs investissements ou du fonds de roulement. Rhône-Alpes dispose d'une panoplie complète d'aides à l'économie sociale et solidaire (Déclat solidaire : appel à projet permanent, avances remboursables, conseil, promotion ESS, prêt à taux zéro, prêt d'honneur, dispositifs de formation et de prêt d'honneur pour les coopératives d'emplois et d'activités, etc.).

Transmeo est une société par action simplifiée (SAS), statut permettant un équilibre des risques pour chaque partenaire (CR Rhône-Alpes, URSCOP,

Sixième journée nationale d'échanges et de débats
le 5 juillet 2007 à Saint-Denis

Insertion par l'activité économique et économie sociale et solidaire

Nicole Riou, Conseillère communautaire et Déléguée à l'économie sociale et solidaire de Plaine Commune accueillait les participants à l'Usine (Saint-Denis). Cette journée était co-organisée avec le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIÆ), en partenariat avec l'association des départements de France (ADF). Christiane Bouchart, Présidente du RTES précisait d'emblée: «L'économie solidaire est un modèle économique dans lequel des moyens interviennent au service de finalités sociales et environnementales sur les trois sphères publiques de l'emploi, de l'utilité sociale et de la démocratie participative».

L'intérêt général n'est pas vendu sur le marché

Pour Claude Alphandéry, l'insertion par l'activité économique ancrée dans un territoire, est d'abord destinée aux personnes rejetées. Des politiques locales plus transversales s'appuient sur la société civile pour construire les aides publiques. En répondant à des besoins individuels et collectifs, les structures d'insertion par l'activité économique ont un rôle dans le développement local; leurs approches de la gouvernance sont innovantes (mode de gestion, salariés, direction).

«La figure du travailleur pauvre supplante celle de la personne pauvre».

Laurent Fraisse, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la recherche et l'autonomie (CRIDA) définissait l'entreprise sociale comme «une entité économique autonome dont l'objet est l'insertion de personnes en difficultés en son sein ou dans l'économie classique par une activité productive, des formations qualifiantes». Mais la norme socio-économique d'un «emploi normal» change, la précarité se généralise, au point que la «figure du travailleur pauvre supplante celle de la personne pauvre. L'IAE à la française caractérisée par une logique d'emploi transitoire vers le marché du travail» est une économie d'insertion. Cependant, l'économie solidaire induit une «dimension critique, politique et démocratique du système économique» (Manifeste de l'économie solidaire). L'encadrement social du marché, le cadre législatif donné aux entreprises solidaires sont interrogés.



L'effet levier des marchés publics

Comment construire une clause facile d'accès pour les entreprises et ne réduisant pas la concurrence ? L'offre d'insertion est-elle prête ?

Jean-Baptiste de Foucault, Inspecteur général des finances, animateur de cette première table ronde rappelait qu'en 2001, le code des marchés introduisait l'article 30, permettant de passer des marchés d'insertion et de qualification et l'article 14 obligeant «toute entreprise à faire travailler des personnes en difficulté». Or la motivation des pouvoirs publics et des services techniques reste encore très absente. Comment construire une clause facile d'accès pour les entreprises ne réduisant pas la concurrence ? En parallèle d'une meilleure structuration de la demande, une offre d'insertion couvrant l'ensemble des secteurs d'activités est à développer. La problématique est d'«habituer tout le secteur productif, le monde de l'entreprise en général»

Selon Jean-Marie Hugues, Secrétaire général du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI), devant un chiffre d'affaire trop limité en matière de commande publique, il faut apporter aux divers prestataires des outils efficaces (ressources humaines, technicité).

Région Champagne-Ardenne, compétences et réactivités

Isabelle Roux, Chargée de mission du Conseil régional a affirmé qu'une politique régionale doit savoir «être technique, agir parallèlement au projet à l'instant T de manière très réactive». La SARL émanant de *Tremplin 52*, association d'insertion gérant toutes les déchetteries haut-marnaises a réussi grâce au tour de table financier organisé par la Région et ses partenaires.

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de Montpellier, reconnu comme acteur local

Isabelle Mirabel, du GEIQ BTP de Montpellier présentait les modalités de contractualisation dans le cadre de la réalisation du tramway de l'agglomération de Montpellier. Ce marché évalué à 400 millions d'€ a représenté en matière de clause sociale 7% d'heures travaillées grâce à un travail prospectif en amont auprès des entreprises. Pourtant, elle voit «un bémol»: «impossible aujourd'hui... d'évaluer la plus-value de ces clauses. Que deviennent les personnes, principales intéressées par les clauses sociales?».

Nantes, volonté politique et concertation préalable pour une bonne utilisation de la commande publique

Jean-Philippe Magnen, Conseiller communautaire de la Communauté urbaine de Nantes, a d'abord conseillé aux élus d'utiliser largement l'article 5 (achats orientés vers le développement durable ou recours à entreprises coopératives) ou l'article 30 (objectifs sociaux). Florent Solier, Directeur de la Commande publique de la ville de Nantes présentait une application de l'article 53 du code des marchés publics sur le marché du nettoyage par la ville de Nantes: 270 000 heures, 360 personnes concernées, 42% de réussite (embauche). L'article 14 combiné à l'article 53 permet de «mobiliser de manière différente, de valoriser les entreprises, de mieux coordonner des actions où les bénéficiaires vont construire un parcours». Une volonté ferme des élu(e)s tout comme la concertation préalable avec les entreprises permettent de «discuter des critères» ou d'aider les opérateurs d'insertion à répondre aux marchés publics. Un nouvel adage en la matière: «Qui dit critères dit pondération!», le critère du prix ne devenant plus systématiquement prépondérant. Michel Plassard, Directeur d'ADC Propreté y a défendu activement des principes d'organisation de travail exemplaires en journée, et non pas en dehors des horaires de bureau.

Les pratiques et activités innovantes d'IAE

Vincent Berthet, journaliste à Économie et Humanisme, animait la deuxième table ronde où trois exemples illustraient le sujet.

REALISE : informer le Réseau d'entreprises qui discrimine sans le savoir

Premier exemple présenté par Salah Taibi et Rémy Beauvisage, coprésidents du réseau associatif local pour l'innovation et la solidarité pour l'emploi (REALISE) : 14 structures et 350 emplois sur le territoire contrasté de Plaine Commune où existent de nombreuses inégalités. REALISE lutte contre les pratiques discriminatoires et les exclusions et a participé à la mise en place de la «Charte entreprise territoire» visant à sensibiliser les entreprises en faveur des personnes les plus démunies et à créer des emplois durables accessibles à tous.

IRIS en Poitou-Charentes : engager une coopération structurée, vers une politique de nouvelles filières

Alain RIBAGER, Directeur d'Initiative régionale pour l'insertion et la solidarité (IRIS) présentait ce réseau de SIAE engageant une coopération structurée avec les collectivités locales et l'État. IRIS représentant local des instances nationales (COORACE, CNLRO, CNEI, CNIAE), permet de construire des positionnements politiques pertinents au niveau régional. IRIS est un outil d'observation dynamique au service des acteurs. Jean-Yves Le Turdu, conseiller régional notait que «la Région grâce à IRIS, développe une politique orientée vers les nouvelles filières. La solvabilisation y est délicate, l'emploi répond à un intérêt général, des formations adaptées sont nécessaires». Ainsi le dispositif emploi tremplin environnement!

Le pôle de l'économie solidaire de Romans : pour armer les entreprises locales et lutter contre les exclusions

Christophe Chevalier, Directeur d'Archer (Romans), président du COORACE, avançait la nécessité de «travailler sur le développement local de l'emploi, là où la responsabilité collective est engagée». Né de l'effondrement du secteur de la chaussure, le pôle d'économie solidaire Sud Rhône-Alpes s'est appuyé sur l'ensemblier Archer qui comprend une association mettant à disposition du personnel auprès du secteur marchand et non marchand et une entreprise d'insertion réalisant des travaux de sous-traitance industrielle. Le pôle rassemble les acteurs de l'économie sociale et solidaire (CRESS, COORACE, entreprises ou association d'insertion, l'URSCOP, le Crédit Coopératif, ADIE...). Le pari de la coopération est dès lors «d'armer les PME locales par des activités complémentaires, nouvelles réalisées par les SIAE, dans un souci de lutte contre les exclusions et d'emploi pour tous».

Quels sont les enjeux de l'insertion par l'activité économique et de l'économie solidaire ?

Face à un chômage structurel, l'enjeu est de créer des emplois durables

Le projet RUCHE à Plaine Commune, projet de coopérative d'activités interstructures de l'IAE, vise à qualifier des personnes sur des filières existantes localement (réhabilitations, éco-construction, environnement...).

Développer des pratiques de réseaux et d'innovation face à une logique concurrentielle

Pour François Monterra, l'économie solidaire et l'IAE par leurs pratiques de réseaux deviennent laboratoire d'expérimentation analysant les besoins non solvables et imaginant des dispositifs complexes, innovants. Pourtant, «on expérimente... puis on est éliminé car cela devient solvable pour d'autres».

Jacques Dughera, Secrétaire nationale du CNAIE a indiqué à ce sujet que «l'innovation et l'expérimentation comportent un droit à l'erreur». L'État doit donner un cadre légal nouveau pour l'IAE et être garant d'une offre d'insertion minimale sur chaque territoire (discrimination positive). Avertissant sur la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il indique que l'IAE ne doit pas se mesurer au seul critère de performance, à savoir le taux de retour à l'emploi.

Jacques Dughera attirait également l'attention sur la question des directives européennes (services et services d'intérêt général). Le financement par les collectivités locales risque d'être réduit à néant et soumis uniquement au marché. L'enjeu est de faire reconnaître la plus value constituée par l'accompagnement social et professionnel au niveau européen et au niveau national.

Préserver les principes d'une économie autre

Les principes forts de l'IAE ont été rappelés : mode de participation privilégiant «1 homme, 1 voix», non distribution de dividendes. Mohammed Rouhham, membre du Centre

national de liaison de régies de quartier (CNLRQ) reviendra sur la notion de territoire liée à l'objet social qu'on veut promouvoir... au plus près des personnes et relié au sens que l'on donne à celui-ci».

Conclusion

Mireille Bordes, Vice-présidente du Conseil général de Dordogne, membre de l'Association des départements de France (ADF) et Christiane Bouchart ont souligné en conclusion le rôle des collectivités et en particulier des départements, «confrontés à la mise en place de la deuxième vague de la décentralisation et amenés... à prendre toute leur place dans l'économie solidaire».



Quelques échos des journées internationales de l'économie solidaire organisé par le RTES en partenariat avec l'INEES, RIPESS Lille les 18 et 19 octobre 2007

L'économie solidaire, une co-construction entre politiques publiques et mouvement social

Abdou Salam Fall, Président du RIPESS, a marqué d'emblée sa reconnaissance de l'initiative du réseau des territoires de l'économie solidaire, de mettre sur orbite *Luxembourg 2009* en œuvrant à l'ancrage territorial de l'économie solidaire et en replaçant la perspective de cette économie au cœur des politiques publiques. En s'inscrivant dans le prolongement des résolutions prises à Lima en 1997, puis à Québec en 2001, la commission internationale de liaison du RIPESS avait, au lendemain de Dakar 2005, bien campé les enjeux en indiquant deux éléments majeurs : amener les États centraux et locaux à nommer l'économie sociale et solidaire comme une priorité de développement et œuvrer pour influencer positivement les politiques publiques. Pour cela, il est nécessaire d'adresser et d'asseoir les principes des modalités de coproduction des

politiques publiques. Il ne faudra pas perdre de vue, insistait-il, que les politiques publiques encore plus dans les pays du Sud, fabriquent de la précarité, car elles n'intègrent pas les logiques sociétales, ne maîtrisent pas ou n'anticipent pas suffisamment sur le jeu des acteurs, se montrent incapables d'inscrire la multi-sectorialité ou l'inter-sectorialité et enfin manquent de visions alternatives.

Inversement, l'économie sociale et solidaire vise à donner du sens aux actes de tous les jours, à construire des nouveaux rapports entre consommateurs et producteurs et à montrer que l'entrepreneuriat coopératif participe autrement à créer des richesses pour le plus grand nombre. La déconcentration des richesses est un combat qui en vaut la peine. Elle doit se faire dans la redéfinition des politiques publiques au niveau local, régional, national et international.

Eric Lavillunière, Chargé de direction à l'Institut européen de l'économie solidaire (INEES) basé au grand duché de Luxembourg, interpellait les participants : «On n'arrête pas

de dire que c'est formidable ce que l'on fait : mais comment se fait-il que l'on est toujours si petit et si peu reconnu ? Il y a certainement une multiplicité de raisons ». La première à relever, a-t-il expliqué est qu'on a tendance à vouloir « nous mettre dans des cases trop restrictives. Ainsi quand l'économie solidaire est identifiée uniquement à l'inclusion sociale ou à l'insertion par l'activité économique. Certes, la mission de l'économie sociale est bien de créer des emplois pour tous et que chacun trouve sa place dans la société. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de travailler sur leur employabilité, mais bien de construire un secteur d'activité à part entière et de ne pas faire de distinction avec les chômeurs qui n'auraient pas les qualités, ou n'auraient pas fait les efforts nécessaires pour s'inclure dans la société traditionnelle.

Anne Ferreira, Député européenne, présidente de l'Intergroupe économie sociale du Parlement européen rappelait que l'Intergroupe a pour objet de faire reconnaître l'économie sociale par les institutions européennes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans les traités. Un projet de référendum de l'économie sociale a été développé qui rappelle les valeurs de cette économie. Le document comporte des propositions et est remis à chaque présidence. Elle a fait remarquer que les acteurs de l'économie solidaire comptent beaucoup sur la future présidence française dès juillet pour peser au niveau européen : l'économie sociale en Europe représente 10% des emplois et 10% des entreprises.

Gabriela Calvacanti Cunha, représentante de Paul Singer, Secrétaire d'État à l'économie solidaire au Brésil a indiqué qu'il est important de construire une politique publique spécifiquement adressée à ce secteur de l'économie, et en même temps, une politique publique transversale en tant que stratégie de développement. Au Brésil, la logique de développement est de créer « un autre espace pour une autre logique et pour ceux qui ont choisi ce chemin de la solidarité, de résultats partagés, de la démocratie dans leurs activités économiques ». Le rôle de l'État est important à ce titre, c'est un défi !

La construction des actions de la politique nationale dans les différentes thématiques doit refléter la plateforme du mouvement social. Mais Gabriela Calvacanti Cunha a émis

cette remarque : « Vous discutez déjà du changement de consommation, alors que nous voulons commencer par rentrer dans la consommation ! ». Le gouvernement brésilien comporte différents ministères dont les approches du développement durable sont divergentes (développement agricole, industrie). Apprendre à parler le langage de l'état, c'est être en mesure de faire connaître la dimension de l'économie sociale et solidaire au travers de valeurs chiffrées. Sur 52% du territoire brésilien, 22000 entreprises solidaires sont dénombrées, ce qui représente 1,8 millions travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. Aujourd'hui, dans ce pays, le défi de l'économie solidaire est de sortir de projets isolés, afin de construire des actions structurelles et une législation spécifique adaptée.

Que devient l'aide au pays du Sud ?

Ram Ouedraogo, Ancien ministre et Député au Burkina Faso a resitué la problématique réelle des pays du Sud. Au Burkina Faso, les secteurs prioritaires sont l'éducation et la santé, la pauvreté extrême, l'eau, l'emploi... or le pays est petit avec peu de ressources et dépend beaucoup de ses partenaires extérieurs. Pourtant, on constate que les paysans ne reçoivent pas les milliards d'euros qui sont affectés au pays. L'aide solidaire est avant tout d'aider à retrouver toutes ces sommes cachées dans les banques occidentales... Aujourd'hui, le Burkina Faso a 1,5 milliard de dettes extérieures : « Si nous en avons la moitié, nous pourrions résoudre la question du chômage, créer des emplois, moderniser notre agriculture, et favoriser l'accès à l'eau dans ce pays ».

Développer d'autres relations de coopération Nord-Sud

Jean-Philippe Magnen, Vice-président du réseau des territoires pour l'économie solidaire, Conseiller communautaire de Nantes Métropole a affirmé que l'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur d'activité à chiffrer en comparaison d'un modèle d'économie classique mais un projet de développement sur des modes de gestion. Pour rendre lisible cette approche, on est obligé de parler de nombres d'emplois, de nombres d'entreprises... Pourtant, cette économie sociale et solidaire plus qu'un modèle économique à part entière, est un projet politique. Concernant la coopération internationale, Il va falloir passer une étape : la ville de Récif a 1,5 millions d'habitants ; Nantes représente 280 000 habitants, le budget municipal est identique. Au-delà du financement de projets sur chacun des pays – souvent du Nord vers le Sud – « comment peut-on développer d'autres relations de coopération Nord-Sud, pour quel développement communautaire – quelles logiques politiques mettre en œuvre s'inspirant de la façon dont la société civile s'est organisée ? ».



SOCODEN, Crédit Coopératif, etc.). L'intervention financière de *Transmeo* sera constituée d'apports sous forme de prise de participation au capital (de 90 000 à 120 000 €) pour une durée de 5 à 7 ans, sans jamais dépasser 49 % des parts sociales de la société reprise.

Une ingénierie (évaluation participative, montage et accompagnement) sera effectuée par AGF SCOP (moyens opérationnels de l'URSCOP) pendant le processus conduisant de la validation du projet à la pérennisation des structures coopératives. Les entreprises s'engageront progressivement dans une démarche éthique vers le statut coopératif (plan épargne salarial permettant le rachat des parts de la société de capital risque, formations économiques et gestionnaires des salariés, efficience économique et responsabilisation des personnes, répartition équitable du résultat, constitution de réserves impartageables, capital détenu majoritairement par les salariés, démarche de progrès social et environnemental, répartition équitable du résultat).

Contact : Jean-Marc Leculier
Vice Président du Conseil régional
Rhône-Alpes - Économie sociale
et solidaire et tourisme
Adjoint au maire de Béliègneux
jean-marc.leculier@wanadoo.fr

Région Paca

Ôkhra, coopérative culturelle sur la couleur

Ôkhra est un « conservatoire des ocres et pigments appliqués » et une « coopérative culturelle sur la couleur » situé dans le Var. Revalorisant une ancienne usine d'ocres, la Société coopérative d'intérêt collectif de forme anonyme à capital variable développe une « économie de l'expérience » rendant « possible la couleur » pour tous (adultes, enfants, amateurs, professionnels). Ôkhra propose un centre formant aux techniques pigmentaires et des services culturels et de tourisme industriel (visites guidées, expositions, ateliers découverte, etc.). La coopérative vend aussi de l'ingénierie en conception,

montage et développement de projets et produits liés à la couleur. Une librairie spécialisée a été créée ainsi qu'un fonds d'archives et une « matériau-thèque ». Le projet coopératif est de promouvoir les arts, les sciences et les métiers de la couleur, au service de la diffusion des ressources et de la transmission des savoirs et des savoir-faire.

La SCIC emploie 17 personnes. 160 coopérateurs sont regroupés sur 4 pôles : patrimoine et territoire, ressources et matériaux de la couleur, pratiques et pensées de la couleur, et



gestion et développement de l'entreprise culturelle. Ce pôle canalise l'énergie dirigée vers l'objectif culturel et garantit l'éthique globale. La dimension économique et la dimension culturelle coexistent : l'économique « finance » le culturel, qui à son tour « cultive » l'économique.

En 2006, le total des produits s'élevait à 1 249 210 €. Ôkhra est accompagné par des fonds publics (10,6 %) et par des financements solidaires. Modèle d'entreprise à vocation culturelle, Ôkhra favorise l'innovation sociale relative aux nouvelles formes de coopératives en territoire rural et explore la démarche d'évaluation sociétale. Ôkhra a obtenu le trophée national 2005 d'innovation sociale de la fondation crédit coopératif et le label entreprise Solidaire 2006.

Contact : Mathieu Barrois,
mathieubarrois@okhra.com
www.okhra.com
sboulay@regionpaca.fr

Deux études sur l'IAE présentées le 5 juillet à Saint-Denis

L'IAE, un investissement pour le mieux vivre ensemble

Martine Calvo et Jacques Dughera, du CNIIE présentent le poids de l'IAE : près de 4500 structures d'insertion par l'activité économique, employant environ 300 000 salariés.

17 000 permanents et entrepreneurs sociaux accueillent des personnes ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le modèle économique mixte (ressources publiques, privées et bénévoles) est producteur d'un capital social, alliant solidarité active et économie.

Deux études ont été conduites sur un mode participatif : en 2003, en Pays de la Loire et en 2005 en Aquitaine. Ceci représente 12 000 salariés en Aquitaine et 23 110 salariés en Pays de Loire. Les principales difficultés sont l'absence de formation et de qualification, le manque de mobilité, la santé hors addiction.

En Aquitaine, les SIAE ont en moyenne 10 ans d'existence et en Pays de la Loire, 12 ans. En Pays de la Loire, les SIAE emploient, en 2002, 1 883 personnes à temps plein. Selon Martine Calvo, le secteur reste fragilisé par la question du renouvellement des dirigeants en Aquitaine : le président d'une SIAE a 57,4 ans en moyenne et son directeur 46,6 ans. Mais une réelle performance des sorties vers l'emploi peut être remarquée : 46 % des sorties pour 344 SIAE en Pays de la Loire et 42 % des sorties pour 201 SIAE en région Aquitaine. L'impact est différent selon le type de structures : 63 % des sortants des GEIQ bénéficient d'une solution emploi alors que 29 % en bénéficient à la sortie des ACI.

L'IAE est par conséquent un investissement pour le mieux vivre ensemble. Pour les salariés en insertion, il y a un renforcement de leur capacité à être considérés, à exister, à devenir, et à se projeter dans leur propre vie. Pour les acteurs locaux, la création de dynamiques locales, le lien social et la citoyenneté sont des atouts de développement de leurs territoires. Cependant un déséquilibre existe dans l'offre : une insuffisance notable dans les zones les plus rurales et les plus urbaines. ■ ■ ■



L'État est le premier financeur de l'IAE : Il apporte 62 % du total des financements publics en Aquitaine, 58 % en Pays de Loire. Les collectivités territoriales représentent près du tiers des aides publiques de l'IAE dans ces deux régions, avec un poids dominant des conseils généraux. Pour Jacques Dughera, l'enjeu est de définir demain un cadre légal pour l'IAE et une méthode fixant aux partenaires territoriaux de l'IAE une obligation de négocier une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Il faut créer une instance d'évaluation partagée et des politiques publiques allant vers de « plus de transversalité et moins de segmentation ».

Où se niche l'économie sociale et solidaire en régions ?

Christian Lemaignan, Professeur associé à l'Université de Poitiers, présente une étude menée pour l'Association des Régions de France (ARF) avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignation et portant sur le poids, la représentativité et l'impact du champ de l'économie solidaire dans les régions.

Cette étude prend en compte les Schémas régionaux de développement économique (SRDE) et recoupe trois grands domaines d'intervention : la promotion pour améliorer la visibilité et renforcer l'animation territoriale, l'accompagnement afin de consolider les structures et encourager l'innovation, le développement en vue d'adapter les outils financiers et de développer les partenariats. La méthode utilisée a permis de balayer systématiquement toutes les bases de données : SIRENE, DADS, UNEDIC... soit 700 secteurs de travail. Complexe, l'économie sociale et solidaire comprend autant de sociétés anonymes que d'associations par exemple.

Le positionnement de l'économie sociale et solidaire par rapport aux autres acteurs économiques est le suivant : au total, il existe 150 secteurs où celle-ci est présente. Les coopératives, banques coopératives, mutuelles représentent 45 000 établissements et 300 000 salariés (SIRENE). Les associations couvrent 112 000 établissements pour 1 300 000 salariés (associations de plus de deux salariés). Si on ajoute les associations (environ 1000) ayant un salarié, le nombre de salariés atteindrait alors 1 800 000 salariés.

Dans l'ensemble, au niveau national, l'économie sociale et solidaire représente 11,37% des effectifs salariés privés (SIRENE), 9,71 % des rémunérations versées aux salariés du privé France entière

(DADS) et 60 % des emplois féminins. L'économie sociale et solidaire couvre trois secteurs principaux : le domaine « productif » (coopératives agricoles et para-agricoles, industrie, construction), le domaine financier (banques coopératives et mutuelles) et le domaine des services ou secteur tertiaire (essentiellement associations).

Le secteur de l'agriculture représente de 11 à 21 % des rémunérations versées à la filière dans cinq régions : Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie, Bretagne, Champagne-Ardenne. Les banques et la finance représentent 60 % des rémunérations en moyenne sauf dans le Nord-Pas-de-Calais (35 %).

L'étude révèle aussi des mouvements économiques profonds : « ainsi les banques commerciales ont drastiquement diminué leurs effectifs mais beaucoup de banques coopératives ou des caisses d'épargne ont ouvert des guichets de proximité ».

On observe des tendances nationales d'emprise majoritaire de l'économie sociale sur le secteur de l'accueil des enfants, l'aide à domicile, l'action sociale ou la culture et des loisirs. Le secteur de la santé, dominé par le secteur public devient depuis peu porteur et a augmenté de 30 % ses effectifs.

Christian Lemaignan illustre encore les différences régionales en citant le cas du Languedoc Roussillon, qui occupe la 21^e position au niveau de son PIB mais la quatrième position pour l'économie sociale. Bien que le littoral soit riche, l'arrière pays dont la Lozère est dans une misère économique, que vient compenser l'économie sociale dans une perspective de rééquilibrage.



Ouvrage édité par le RTES, avec l'appui du CRIDA, octobre 2007. Commande sur www.rtes.fr

Les 40 territoires adhérents

- Ville d'Argentan
- Ville d'Audincourt
- Ville de Champigny sur Marne
- Ville de Chevilly
- Ville de Cherbourg Octeville
- Ville de Grenoble
- Ville de Lille
- Ville de Lyon
- Département de Paris
- Ville de Villeneuve d'Asq
- Ville de Pantin
- Ville de Saint Denis
- Ville de Saint Fargeau Ponthierry
- Ville de Seclin
- Ville de Wattrelos
- Communauté d'Agglomération Dijonnaise (Comadi)
- Communauté d'Agglomération de Grenoble Métro
- Communauté d'agglomération de Plaine Centrale Val-de-Marne
- Communauté d'Agglomération Plaine Commune
- Communauté d'Agglomération de Poitiers
- Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole
- Communauté d'Agglomération du Sicoval
- Communauté de Communes du Val de Drôme
- Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines
- Communauté Urbaine de Nantes
- Sivom Accord
- Conseil Général de Dordogne
- Conseil Régional de Bourgogne
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Régional Champagne-Ardenne
- Conseil Régional de Haute-Normandie
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Conseil Régional Languedoc Roussillon
- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Conseil Régional PACA
- Conseil Régional de Picardie
- Conseil Régional des Pays de la Loire
- Conseil Régional Poitou-Charentes
- Conseil Régional de Rhône-Alpes

D'autres rendez-vous

www.rtes.fr

Direction de publication : Christiane Bouchart
 Rédaction : Bérénice Dondeyne, RTES
 tel. : 05 62 88 26 51 animation@rtes.fr
 Design : J.-M. Pubellier marcpub@wanadoo.fr
 Impression : Artésienne